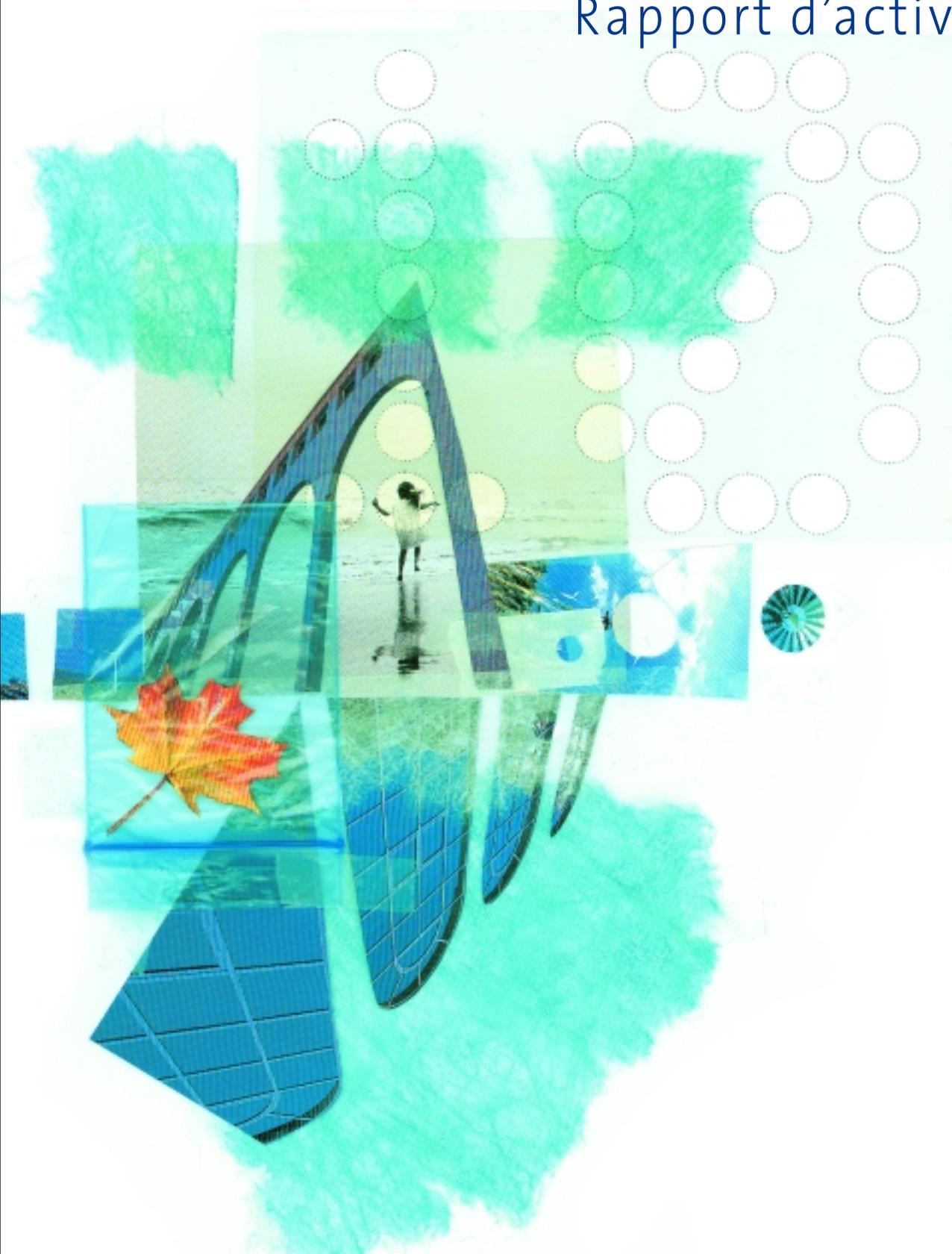


Rapport d'activité

2000



BANQUE
ALTERNATIVE
Investir autrement.

Table des matières



Les placements éthico-écologiques en Suisse – Levier ou feuille de vigne?	3
Rapport sur l'exercice 2000	11
Comptes annuels 2000	15
Explications relatives à la marche des affaires	35
Rapport du conseil d'éthique	42
Rapport de l'organe de révision	43
Membres des organes et personnel	44
Rétrospective de la fondation et des premiers exercices de la Banque alternative BAS	46



Les placements éthico-écologiques en Suisse – Levier ou feuille de vigne?

Les placements éthico-écologiques ne sont-ils qu'une feuille de vigne, un petit manteau vert qui masque les opérations inéthiques de la place financière Suisse? Ou au contraire un levier susceptible de faire changer l'économie? Marquent-ils le début d'une révolution des mentalités qui aboutira à une économie respectueuse de l'environnement et des droits de l'homme?

Peter Bosshard, Déclaration de Berne

Lorsque j'entrai à la DB il y a quatorze ans, la place financière Suisse était déjà soumise au feu roulant de la critique. Le scandale de Chiasso avait choqué le grand public. Le Crédit Suisse tentait de se refaire une image en distribuant 100 000 bonnets de ski. Les banques suisses finançaient le régime d'apartheid sud-africain en l'inondant de crédits. En 1986, l'affaire Marcos éclatait. Or dès 1982, la Déclaration de Berne avait procédé à un sondage sur les placements alternatifs. Cinq cents exactement des 3000 membres interrogés par écrit se déclaraient disposés à investir une partie de leur épargne dans une «société d'investissement alternative». La plupart d'entre eux considéraient qu'une société de ce type devait intervenir en tant qu'actionnaire critique lors des assemblées générales des grandes entreprises.

Mais voilà, il n'existait alors quasiment aucune possibilité d'action, quasiment aucune solution de rechange concrète. Les crédits octroyés à l'apartheid m'incitèrent en juillet 1982 à clôturer mon propre compte à la Banque Leu. La seule solution de rechange ou presque qui s'offrait à moi était de confier mon argent à la Banque centrale coopérative, qui renonçait aux relations commerciales avec l'Afrique du Sud. A la campagne, il y avait aussi, bien entendu, les caisses Raiffeisen.

Toutes choses étant, il se passait quelque chose dans les milieux alternatifs. En 1984, la Banque communautaire libre BCL ouvrit ses portes. Par l'entremise de l'EDCS – aujourd'hui Oikocredit –, des prêts pouvaient déjà être octroyés à des projets dans les pays pauvres. Et le 1er avril 1987, jour de mon entrée en fonction à la DB, le groupe de travail pour la création d'une banque alternative en Suisse était fondé. Sa devise, empruntée à Bertolt Brecht, était la suivante: «Qu'est-ce que le cambriolage d'une banque comparé à la fondation d'une banque?» L'idée fut accueillie par des sourires narquois dans les milieux officiels. Parmi les organisations et les particuliers intéressés en revanche, elle suscita l'enthousiasme.

C'est en 1986 que fut aussi créée l'Association des actionnaires critiques de l'UBS. Nous prîmes part à l'as-

semblée générale des actionnaires de la banque du 9 avril 1987, exigeant que l'UBS affecte 1% de son bénéfice au désendettement des plus pauvres parmi les pays africains. Notre devise était «1% d'équité en plus». Mais l'Union de Banques Suisses n'était pas intéressée. Un de ses représentants nous proposa de déposer une sébile à la sortie de la salle. Telle était la mentalité d'alors. Plusieurs fois, le micro fut coupé lors de nos interventions aux assemblées générales de l'UBS. Et une plainte fut même déposée contre la convention des actionnaires de Nestlé par le géant alimentaire. Dans les années quatre-vingt, les attentes en matière d'éthique et de rendement étaient diamétralement opposées. La question «Levier ou feuille de vigne?» ne se posait pas encore.

Situation actuelle: éléments marquants

Entre-temps, les choses ont évolué. La Banque Leu, la Banque centrale coopérative, l'UBS – toutes ont été phagocytées. Le Crédit Suisse a changé de nom et de structure. Les caisses Raiffeisen et les banques alternatives, quant à elles, ont survécu. Voyons comment se présente la situation actuelle.

- Dans le monde de la finance, les sourires narquois adressés à la BAS ont depuis longtemps fait place à un étonnement admiratif. Le succès des banques alternatives a déclenché une vague d'imitations. Toutes les banques traditionnelles ou presque ont aujourd'hui leurs propres comptes ou fonds de placement verts. La nouvelle brochure éditée par le WWF et la DB dénombre en Suisse 20 fonds de placement et sociétés de participation à vocation écologique ou sociale. Si on considère les comptes écologiques, les fonds de placement verts ainsi que les caisses de pensions alternatives, on peut estimer que les placements éthico-écologiques pèsent en Suisse 5 à 5,5 milliards environ, tendance en hausse.
- Dans les grandes banques, l'ancienne génération à la mentalité militaire a été remplacée par un management plus jeune, qui sait que l'écologie peut être rentable sur le plan financier également. Il sait

aussi que les banques ne peuvent se permettre d'être régulièrement associées dans l'esprit du grand public à la destruction de l'environnement ou à la violation des droits de l'homme. La plupart des établissements financiers ont créé des services environnementaux internes. Ils se sont dotés de règles de comportement face aux problèmes écologiques, voire de respect des droits de l'homme. Dans sa récente évaluation des politiques environnementales de 40 grandes banques européennes, l'agence de notation allemande Oekom Research AG a classé l'UBS et le CS en tête.

- Le principe de l'actionnariat actif a gagné en importance. En 1998, la DB a réclamé lors de l'assemblée générale d'ABB que la société repense sa stratégie en matière de grands barrages. Pour ce faire, elle s'appuyait non seulement sur les deux actions qu'elle détenait, mais aussi sur les 12 800 bons de participation de la caisse de retraite des fonctionnaires de l'administration genevoise. Par ailleurs, des instituts financiers américains pesant plusieurs milliards firent savoir au conseil d'administration qu'ils n'achèteraient d'actions ABB qu'à condition que la motion de la DB soit acceptée. Quantitativement, nous n'avons aucune chance à l'assemblée générale. Mais que des investisseurs traditionnels soutiennent soudain les exigences de l'actionnaire critique qu'est la DB devait donner à ABB matière à réflexion. Entre-temps, la société s'est retirée du secteur des grands barrages – pour diverses raisons.

Voici pour la situation actuelle. Les banques alternatives progressent. Les grandes banques découvrent la protection de l'environnement. Les caisses de pensions soutiennent les groupes d'actionnaires critiques. C'est un des côtés de la médaille, qui a évidemment son revers. Simultanément, un grand nombre d'entreprises maximisent leurs bénéfices sous la pression du principe de la «shareholder value», au détriment également de leurs salariés et de l'environnement. Même celles qui font des bénéfices jettent des milliers de personnes à la rue pour faire grimper leur cote. Les banques montrent l'exemple. Le fossé social entre nantis et pauvres se creuse – en Suisse comme dans le reste du monde. Et les lobbies économiques s'opposent à grand renfort de millions aux projets énergétiques, même les plus modestes, que le Parlement a approuvés. Dans ce contexte, force est de se poser la question: les placements éthico-écologiques sont-ils une feuille de vigne ou un pas dans la bonne direction?

Voici pour la situation actuelle. Les banques alternatives progressent. Les grandes banques découvrent la protection de l'environnement. Les caisses de pensions soutiennent les groupes d'actionnaires critiques. C'est un des côtés de la médaille, qui a évidemment son revers. Simultanément, un grand nombre d'entreprises maximisent leurs bénéfices sous la pression du principe de la «shareholder value», au détriment également de leurs salariés et de l'environnement. Même celles qui font des bénéfices jettent des milliers de personnes à la rue pour faire grimper leur cote. Les banques montrent l'exemple. Le fossé social entre nantis et pauvres se creuse – en Suisse comme dans le reste du monde. Et les lobbies économiques s'opposent à grand renfort de millions aux projets énergétiques, même les plus modestes, que le Parlement a approuvés. Dans ce contexte, force est de se poser la question: les placements éthico-écologiques sont-ils une feuille de vigne ou un pas dans la bonne direction?

Dans le détail

Procédons à une analyse systématique et commençons par la forme traditionnelle du placement, le compte en banque. Aujourd'hui, plus de 10 000 personnes en

Suisse ont confié leur argent à une banque alternative ou l'ont déposé sur un compte vert dans une banque cantonale. En regard des centaines de milliers de membres des grandes organisations de protection de l'environnement, leur nombre est extrêmement restreint. Quoi qu'il en soit, ces comptes permettent de financer quelque 1000 projets par plus de 600 millions de francs de crédits. Les bénéficiaires sont des restaurants et hôtels alternatifs, des magasins de produits biologiques et des fermes biodynamiques, des librairies, des centres culturels, des petites centrales de production d'énergie, des imprimeries, des fabricants de cycles, des entreprises textiles, des cabinets médicaux et des brasseries, appartenant tous aux milieux alternatifs. C'est en résumé la Suisse alternative qui se finance elle-même par le truchement de la BAS et de la BCL. Tous ces projets proposent des emplois dignes et constituent des solutions de rechange pragmatiques à une économie axée sur le profit, gaspilleuse et souvent antisociale. Les banques alternatives octroient plus de 10% de leurs crédits à des conditions préférentielles. Leurs crédits normaux encouragent eux aussi un cycle économique responsable, dans lequel les projets peuvent bénéficier d'échanges et de conseils. En publiant la liste complète de leurs crédits, la BAS et la BCL font voler en éclat l'anonymat qui entoure habituellement les opérations bancaires, cet anonymat qui caractérise la place financière Suisse et grâce auquel nous, clients des banques, pouvons apparemment nous débarrasser de la responsabilité de notre argent au guichet.

Un compte auprès d'une banque alternative est un placement tout à fait responsable. Mais ce canal financier ne suffit pas pour déclencher une réforme éthico-écologique de l'économie. Les raisons sont multiples: premièrement, les comptes en banque financent des crédits. Or, pour obtenir un crédit, une entreprise a aussi besoin de capitaux de participation – notamment sous la forme d'actions. Deuxièmement, les cycles de l'économie alternative ne peuvent absorber à eux seuls les milliards qui devraient subitement être investis dans des placements éthico-écologiques. Aujourd'hui déjà, la BAS affecte une grande partie de ses crédits à des hypothèques, ce qui n'encourage que de manière restreinte la mise en place d'économies alternatives. Troisièmement, les entreprises alternatives peuvent montrer l'exemple, mais pour que la Suisse et la communauté internationale deviennent sociales et écologiques, il faut également changer l'économie traditionnelle. Il est donc tout à fait pertinent que les fonds de placement éthico-écologiques achètent également des actions de grandes entreprises innovatrices.

Les fonds engagés, que ce soit par un canal ou un autre, dans des actions remplissant des critères éthico-écologiques représentent actuellement en Suisse quelque 3 milliards de francs. Ce sont des montants investis dans des entreprises qui, sur la base de critères positifs,

sont particulièrement progressistes sur le plan social et écologique, ou des placements dont certains secteurs particulièrement polluants sont exclus en vertu de critères négatifs.

En ce qui concerne ces fonds, il est plus difficile de répondre à notre question centrale: constituent-ils une feuille de vigne ou une stratégie prometteuse? Quels sont leurs effets et comment les divers organismes concernés se comportent-ils? Quel potentiel de changement recèlent-ils, où sont leurs limites?

Commençons par les effets. Les petites entreprises représentées dans plusieurs fonds de placement écologiques obtiennent ainsi du capital de participation plus facilement et à de meilleures conditions. Cette formule correspond à peu de choses près aux crédits d'encouragement à taux préférentiels de la BAS. Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle important pour la création d'emplois et l'innovation – dans le domaine de l'environnement également. Malheureusement, la plupart des fonds de placement, sociétés de participation et caisses de pensions éthico-écologiques considèrent qu'il est trop risqué d'investir dans de petites entreprises novatrices et choisissent de placer 80 à 90% de leur patrimoine en actions dans les grands groupes respectueux de l'environnement.

Toutefois – il existe quelques fonds de placement spécialisés dans l'investissement dans de petites entreprises novatrices, auxquelles les banques alternatives procurent par ailleurs participations et cautionnements. Quiconque est disposé à encourir le risque peut ainsi soutenir très directement des entreprises et des innovations responsables.

A l'échelon de l'économie nationale, trois milliards de francs sont une somme dérisoire, puisqu'elle représente 2 pour mille à peine de tous les placements en actions en Suisse. (Toute comparaison directe est toutefois impossible, car une partie de ces 3 milliards est investie dans des placements éthico-écologiques à l'étranger. A l'inverse, des fonds de placement écologiques étrangers investissent dans des actions suisses.) Ainsi, les grandes entreprises ne tirent quasiment aucun avantage financier direct du fait d'être intégrées dans un fonds de placement écologique. La société suisse Sika, par exemple, est considérée comme la pionnière de l'écologie sur le marché international des matériaux de construction. Son président, Hanspeter Ming, estime que sa présence dans différents fonds de placement est une reconnaissance morale, mais elle ne lui permet pas d'obtenir du capital à des conditions plus intéressantes. Aux yeux de Hanspeter Ming, le fait de figurer dans ces fonds de placement confirme tout au plus l'impression générale que le public a de Sika, celle d'une entreprise bien gérée et consciente de ses responsabilités.

Les fonds de placement écologiques exercent néanmoins des effets sur les grands groupes. Dans les établissements financiers sérieux, les équipes de recherche

examinent régulièrement et d'un œil extrêmement critique la politique et la gestion environnementales des entreprises qu'elles ont en portefeuille. Elles les interrogent, que ce soit de vive voix ou par écrit. Pour vous donner une idée des critères appliqués par les fonds de placement écologiques, voici quelques exemples de questions posées:

- L'entreprise possède-t-elle une boîte à idées écologiques? Pratique-t-elle des incitations comme la distribution d'abonnements à prix réduit pour amener ses employés à opter pour les transports publics? (Questions très pragmatiques.)
- L'entreprise a-t-elle défini des objectifs quantitatifs de réduction des distances de transports?
- Quel est le bilan d'émissions de CO₂ ou de production de déchets de l'entreprise?
- Les produits fabriqués par l'entreprise et leurs emballages sont-ils repris et recyclés?
- L'entreprise est-elle membre de groupes de travail environnementaux ou, à l'inverse, de groupes de pression anti-écologiques?
- L'entreprise s'est-elle dotée de directives contraignantes de lutte contre la corruption?
- Applique-t-elle les normes minimales internationales relatives au congé de maternité? Les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs sont-ils contraints de se soumettre à des tests HIV ou de grossesse?
- Les salariés disposent-ils partout de l'entière liberté de se syndiquer?
- Toutes les implantations de l'entreprise dans le monde entier appliquent-elles les mêmes normes sociales et environnementales? (Voilà une question plus fondamentale.)
- Des organismes externes sont-ils chargés de la vérification du respect de ces normes?

Souvent, les questionnaires et les entretiens portent sur 50 à 100 questions différentes. Les facteurs sociaux tels le droit du travail ou les droits de l'homme y tiennent une place de plus en plus importante. C'est de cette manière que sont sélectionnées les entreprises les mieux adaptées pour les portefeuilles de fonds de placement ou de caisses de pensions. Cette démarche permet en outre aux entreprises qui se sont engagées à pratiquer une politique environnementale et sociale progressiste de se familiariser en permanence avec de nouveaux procédés, modèles d'horaire de travail, etc. Il existe aussi des directions de fonds de placement qui ne se livrent pas à des recherches approfondies et qui se contentent de «copier» la composition des portefeuilles d'autres établissements.

Aussi détaillés que soient les analyses et les questionnaires, le nombre de grandes entreprises qui rem-

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle important pour la création d'emplois et l'innovation – dans le domaine de l'environnement également.

plissent véritablement ces critères est extrêmement faible. Aucun grand groupe ou presque n'assume réellement sa responsabilité sociale et écologique. En d'autres termes, les «blue chips» sont nombreux, mais les «green chips» rares. Il est donc d'autant plus important que les fonds de placement écologiques et les caisses de pensions s'engagent activement pour un changement de la politique d'affaires des grands groupes dans lesquels ils investissent. Ils disposent pour ce faire de deux possibilités: ils peuvent dialoguer en coulisses ou soutenir des motions lors des assemblées générales.

La plupart des fonds de placement écologiques s'entretiennent périodiquement avec les entreprises représentées dans leur portefeuille. Ils recherchent également le dialogue en cas d'événement exceptionnel ou de problème. Lorsque «leurs» entreprises sont subitement impliquées dans des affaires de violation des droits de l'homme, de corruption ou de pollution, ils sont confrontés à un problème majeur. Leur crédibilité pâtit. Les directions de ces fonds demanderont des explications aux entreprises, émettront peut-être des avertissements ou se déferont des actions de l'entreprise incriminée. Plusieurs fonds de placement disposent de listes de surveillance et avertissent les entreprises lorsqu'elles leur attribuent ce statut. Nous savons de source sûre que plusieurs fonds de placement et caisses de pensions ont vendu des actions d'entreprises et de banques qui participaient à des projets de grands barrages: ABB, Sulzer, l'allemande HypoVereinsbank. Ce n'est donc pas par hasard que toutes ces entreprises et banques ont entre-temps décidé de se retirer de ce domaine d'activité.

Lentement, l'actionnariat actif gagne lui aussi en importance en Suisse. Des organismes tels que la fondation d'investissement Ethos, l'association Actares ou la DB interviennent lors d'assemblées générales. Ils posent des questions ou soumettent des motions réclamant un changement de la politique d'affaires. Aux Etats-Unis, cette pratique a derrière elle une longue tradition. L'an dernier, des groupes d'actionnaires ont exigé de sociétés comme DuPont ou Monsanto qu'elles ne produisent pas de semences génétiquement modifiées. Ils ont exigé de banques comme Citigroup ou Merrill Lynch qu'elles ne participent pas au projet des Trois-Gorges. Ils ont exigé de la société minière RTZ qu'elle améliore les conditions de travail des mineurs. La plupart de ces motions ne recueillent que quelques pour cents des voix dans le meilleur des cas. Toutefois, si elles sont coordonnées avec des campagnes publiques, elles accroissent la pression qui oblige une entreprise à agir. Des motions de ce type ont contraint des sociétés à renoncer aux relations commerciales avec la dictature birmane ou le régime d'apartheid sud-africain, à retirer des jouets guerriers du marché ou à cesser de faire de la publicité pour le tabac.

Voilà pour les moyens d'influence. Comment sont-ils exploités par les divers organismes?

Commençons par les pouvoirs publics. En termes de volume, leurs investissements sont négligeables. En revanche, la Confédération et les cantons ont la possibilité de jouer un rôle décisif de pionnier en matière sociale et écologique. Cette année, le conseil d'administration de l'AVS a décidé d'investir 100 millions de francs prélevés sur le patrimoine de l'AVS conformément à des critères éthico-écologiques. A notre avis, la somme aurait pu être plus importante, mais le premier pas est fait. Il en va de même de la Fondation de solidarité. Ses directives de placement du capital peuvent prendre en considération des critères éthiques et sociaux. Pas d'engagement ferme déclaré en revanche.

Les caisses de pensions de droit public bénéficient aussi d'une excellente position pour investir dans des placements éthico-écologiques. Celle de la Confédération a décidé l'an dernier d'investir 400 millions selon ces critères. D'autres – par exemple celles du personnel enseignant, des Eglises cantonales, etc. – font de même. Bon nombre d'entre elles font partie de la fondation d'investissement Ethos, qui gère aujourd'hui un patrimoine de près d'un milliard de francs. La plupart des ONG et des entreprises alternatives font administrer leurs fonds de pension de la même manière et sont affiliées notamment aux caisses NEST et Abendrot. A l'été 2000, les caisses de pensions suisses possédaient un portefeuille d'actions d'une valeur totale d'environ 160 milliards de francs, dont 1% était investi dans des placements éthico-écologiques – et la tendance est à la hausse, rapide.

En principe, les caisses de pensions investissent à long terme. Aussi devraient-elles être intéressées à ce que l'économie ne détruise pas ses propres fondements sociaux et écologiques, à ce que les sociétés figurant dans leur portefeuille pratiquent une stratégie d'affaires responsable à long terme. Aux Etats-Unis, cet intérêt incite bon nombre de caisses de pensions à s'engager dans l'actionnariat actif, assorti parfois de critères éthico-écologiques. En Suisse, ce rôle est assumé par Ethos. La plupart des caisses affiliées à Ethos continuent cependant à exercer elles-mêmes leurs droits de vote, notamment les caisses de pensions privées. Un grand nombre d'entreprises suisses sont étroitement liées par l'intermédiaire de membres de leurs conseils d'administrations ou à travers des relations commerciales. La direction d'une caisse de pensions hésitera donc à se «mêler» des affaires d'une autre société. Dans ce contexte, les caisses de pensions de droit public jouissent d'une plus grande liberté. Les membres du corps médical, les ecclésiastiques, les enseignantes et enseignants, les fonctionnaires devraient exiger de leurs caisses qu'elles pratiquent une politique de placement sociale et écologique.

Restent les banques. Nous avons vu que les responsables de la plupart de leurs fonds de placement et

Aucun grand groupe ou presque n'assume réellement sa responsabilité sociale et écologique.



sociétés de participation verts procèdent à des analyses assez détaillées, qu'elles tiennent compte des questions sociales et mènent souvent un dialogue actif avec les sociétés représentées dans leurs portefeuilles. Mais nous nous heurtons ici à une contradiction: les fonds de placement écologiques exigent avec raison que les entreprises axent non seulement leurs activités de niche sur des critères écologiques et sociaux, mais aussi l'ensemble de leur politique d'affaires. Ils exigent un «mainstreaming» au lieu d'un petit manteau vert. Cependant, à l'exception des banques alternatives, les banques suisses n'observent pas les préceptes que prêchent leurs fonds de placement verts. Certes, elles ne considèrent plus l'environnement comme un strict thème de niche et prennent en compte les risques écologiques lorsqu'elles octroient des crédits ou financent des projets – ne serait-ce que pour des raisons financières. Toutefois, l'activité principale de la place financière Suisse reste la gestion de patrimoine pour les particuliers fortunés et les institutionnels: dans ce domaine, les critères écologiques ne sont pas appliqués systématiquement, et les critères sociaux encore moins. Les fonds de placement verts restent un créneau à part. Or, rien n'empêcherait les banques d'appliquer ces critères sans que leur clientèle l'ait expressément demandé, comme elles ne lui demandent pas son autorisation pour examiner la solidité financière des placements.

Les banques font également fi des problèmes écologiques et sociaux en tant qu'actionnaires. Leur propre portefeuille d'actions est peu important, mais elles gèrent les droits de vote de ceux et celles parmi leur clientèle qui choisissent de ne pas les exercer personnellement. Elles jouent donc pour bien des entreprises un rôle déterminant, qu'elles assument systématiquement selon les vœux des conseils d'administration. Les critères sociaux et écologiques n'ont aucune influence sur l'exercice des droits de vote de la clientèle des banques. Dans celles que nous avons interrogées, les fonds de placement verts eux-mêmes ne peuvent exercer personnellement les droits de vote des actions de leur portefeuille. Les imbrications financières et personnelles entre entreprises et banques suisses interdisent toute marge de manœuvre. Les chefs de Nestlé et de Novartis, par exemple, siègent au conseil d'administration du Credit Suisse. Comment le CS pourrait-il dès lors faire pression sur ces groupes pour qu'ils modifient leur politique d'affaires?

Appliquer des critères écologiques et sociaux est une démarche à la fois responsable, mais aussi rentable, disent les fonds de placement écologiques. Malheureusement, les directions de leurs banques ne semblent pas voir les choses de la même manière. La plupart d'entre elles considèrent leurs fonds de placement verts comme un créneau intéressant ou – pour parler cru – comme une

feuille de vigne. C'est un jugement sévère. Les services environnementaux et les équipes de recherche des fonds de placement verts émettent toutefois la prétention de ne pas se contenter de ce rôle de feuille de vigne. Ils visent à influencer la politique d'affaires de leurs établissements dans son ensemble et à long terme. La feuille de vigne peut à ce moment se transformer en cheval de Troie. Les fonds de placement écologiques des grandes banques doivent s'y efforcer et leur évolution future indiquera s'ils réalisent réellement leur vocation.

Perspectives

Que nous réserve l'avenir? Où en seront les placements éthico-écologiques dans cinq ans? Formeront-ils un levier suffisamment puissant pour faire changer l'économie? La réponse à cette question dépend de deux facteurs, à savoir premièrement, de la pression qu'exercera le grand public sur les banques et caisses de pensions pour les contraindre à placer leurs fonds selon des critères sociaux et écologiques, et ensuite, du rendement futur des placements éthico-écologiques.

Voyons tout d'abord la question du rendement. Economiser les ressources est rentable. Pratiquer une politique environnementale et sociale progressiste motive les salariés et améliore l'image. Souvent, les entreprises respectueuses de l'environnement ont un management intelligent. Toutes ces raisons font qu'il vaut la peine d'investir dans leurs actions. Comparée à la performance moyenne de la bourse, celle de la plupart des fonds de placement écologiques est élevée. Si la tendance persiste, l'essor des placements éthico-écologiques se poursuivra. Les conseillères et conseillers en placements des banques recommanderont aussi à leur clientèle traditionnelle de placer son argent dans des fonds de placement écologiques. Et le mouvement sera suivi par un nombre bien plus grand encore de caisses de pensions et d'autres institutions.

Les placements éthico-écologiques pèsent en Suisse plus de 5 milliards de francs. Cette somme pourrait se multiplier dans les années à venir, ce qui aurait des effets réels. Pour rester attrayantes, les entreprises se trouveraient soudain contraintes d'intégrer les aspects sociaux et écologiques dans leur politique d'affaires. Le financier Martin Ebner nous a démontré que ce type de pression porte ses fruits: il est parvenu, avec 30 «petits» milliards de dollars, à pousser l'économie suisse dans la voie de la «shareholder value» pure et dure. Les placements éthico-écologiques pourraient jouer sous peu le rôle de contrepoids, autrement dit connaître une évolution semblable à celle des aliments bio qui, naguère produits de niche destinés à une clientèle alternative, sont devenus un levier qui influence l'ensemble du secteur agricole. Les inquiétudes des consommatrices et des consommateurs ont même incité de grands groupes à renoncer au génie génétique.

C'est le scénario optimiste. Je le considère comme

réaliste, mais je dois émettre quelques réserves: la pression des investisseurs sur les entreprises s'accroîtra, les forçant à faire un usage plus économe des ressources, ce qui est une orientation rentable. En revanche, il n'est pas encore rentable d'opter systématiquement pour les énergies renouvelables, ou de refuser toutes les commandes qui s'accompagnent de violations des droits de l'homme. Pour que cela change, il faut que le contexte social et politique change: ce n'est que lorsque nous pourrions enfin taxer plus fortement la consommation d'énergie, que lorsque la sensibilité des consommatrices et consommateurs aura augmenté encore qu'il sera rentable d'opter pour une politique d'affaires sociale et écologique. Les placements éthico-écologiques ne remplacent donc pas les changements politiques. Les deux doivent aller de pair, se soutenir mutuellement.

Que devons-nous faire?

Résumons: en Suisse, les placements éthico-écologiques sont en pleine croissance. Bien que constituant encore un créneau modeste, ils pourraient se développer quantitativement dans les années à venir. La plupart des banques et des fonds de placement écologiques choisissent leurs placements éthico-écologiques avec le plus grand soin. Cependant, à quelques exceptions près, ils n'exercent pas d'influence active sur les entreprises figurant dans leurs portefeuilles pour les contraindre à adopter une politique d'affaires socialement et écologiquement durable. Il est peu probable que les banques et caisses de pensions traditionnelles adoptent à l'avenir un tel comportement, mais les fonds de placement écologiques spécialisés et les caisses de pensions de droit public pourraient jouer ici un rôle beaucoup plus actif, ce à quoi nous les encourageons.

Les placements éthico-écologiques possèdent donc au moins le potentiel nécessaire pour renforcer le levier qui pourrait transformer notre économie en économie responsable. Je pense qu'il est judicieux d'exploiter ce levier, de le tester. D'autres seront peut-être plus sceptiques, chercheront des solutions en dehors du système. Quoi qu'il en soit, j'aimerais souligner que les placements éthico-écologiques constituent des investissements plus responsables que les livrets d'épargne traditionnels. Je préfère de loin les feuilles de vigne, si tant est qu'il s'agisse de cela, aux tours de refroidissement et aux pots d'échappement. Et lorsque je regarde les chiffres, je suis tenté de conclure que dans ce pays, bien des gens qui se considèrent comme sociaux et respectueux de l'environnement continuent à investir leur argent dans des pots d'échappement, dans des OGM, dans la violation des droits de l'homme.

J'aimerais donc vous donner ce conseil: changez! Assumez la responsabilité de vos placements. Vous pouvez commencer en ouvrant un compte dans une banque alternative. C'est une solution simple et sûre. Vous pouvez aussi investir dans des fonds de placement qui

veulent changer l'économie. Choisissez des fonds de placement qui intègrent également des critères sociaux, qui encouragent des entreprises novatrices, qui offrent la transparence et qui mènent un dialogue actif avec les entreprises représentées dans leur portefeuille. La nouvelle brochure du WWF et de la DB*) vous aidera à faire un choix. Ces placements ne sont pas une panacée, mais ils doivent devenir une évidence.

Pour conclure, j'aimerais rappeler que bon nombre d'entre nous sont – par l'entremise des caisses de pensions par exemple – copropriétaires de l'économie suisse. Nous devons assumer cette responsabilité. Qui parmi nous sait où sa propre caisse de pensions a investi son capital de retraite? Les sociétés de notre portefeuille garantissent-elles un salaire égal pour un travail égal? Possèdent-elles des brevets sur les êtres vivants? Jettent-elles de gens à la rue même quand les affaires sont bonnes? Notre caisse de pensions se préoccupe-t-elle de ces questions? Et nous? Nous devrions tous veiller à ce que nos caisses de pensions ne pratiquent pas une politique d'affaires qui va à l'encontre de nos objectifs professionnels et personnels. C'est la raison pour laquelle nous sommes tous représentés dans leurs conseils de fondation. Et si une caisse de pensions ne souhaite pas assumer cette tâche elle-même, elle peut s'affilier à une des fondations collectives vertes.

Les associations, les organisations de protection de l'environnement et les syndicats devraient eux aussi encourager les caisses de pensions à mieux défendre les intérêts de leurs membres. Il faut surmonter les inhibitions, expérimenter tout en restant critique, se familiariser avec de nouvelles possibilités d'action, conclure de nouveaux partenariats.

J'ai lu dans un sondage publié par «Das Magazin» que 39% des Suisses qui se déclarent «de gauche», possèdent des actions. Le patrimoine ainsi investi représente certainement des milliards de francs. Qui exerce les droits de vote correspondants? Que faisons-nous de cette responsabilité? Nous est-elle indifférente? Nous en servons-nous pour atteindre nos objectifs? Ou bien abandonnons-nous nos droits de vote à des gens et des organismes qui n'ont rien à faire de nos objectifs?

Nous devrions tous veiller à ce que nos caisses de pensions ne pratiquent pas une politique d'affaires qui va à l'encontre de nos objectifs professionnels et personnels.

Version légèrement abrégée d'un exposé prononcé par Peter Bosshard le 1.12.2000 à Berne dans le cadre du séminaire «Die Schweiz und ihre Geldanlagen».

*) Mettre votre argent au vert? Guide des placements responsables en Suisse, publié par la Déclaration de Berne et le WWF Suisse. A commander à la Déclaration de Berne, CP 212, 1000 Lausanne 9, decladeberne@club.ch ou au WWF Suisse, 14, ch. de Poussy, 1214 Vernier, service-info@wwf.ch.



Thomas Heilmann

A maints égards, l'exercice 2000 a constitué une nouvelle étape dans le développement de la BAS, tout en restant, en ce qui concerne notamment la structure de direction, dans le droit fil de l'année transitoire que fut 1999. Chacun sait en effet que changements et innovations nécessitent toujours du soin, et donc du temps.

Le résultat est extrêmement réjouissant. Le bénéfice de près de 600 000 francs dépasse largement le résultat de l'exercice précédent et le résultat prévisionnel, et permet à la banque de distribuer un dividende ainsi que d'alimenter son Fonds d'innovation.

Alors qu'il a semblé deux ans durant que la marge de manœuvre de la BAS se transformait en peau de chagrin sous la pression des contingences économiques, de nouveaux espaces s'ouvrent désormais à ses visions et à ses projets.

Evolution durable du résultat

La progression du total du bilan s'inscrit en baisse par rapport à l'exercice précédent (7% contre 12%) et reste inférieure d'environ 1% aux prévisions. Alors que les prêts hypothécaires (+23%) et les obligations de caisse (+15%) ont connu une forte augmentation, les avoirs en comptes d'épargne et de placement ont augmenté selon les prévisions (+7%). La croissance a été freinée par des reculs dans les secteurs des autres prêts et des avoirs en compte courant de la clientèle.

En revanche, avec une progression de près de 15%, le résultat des opérations d'intérêts tout comme le bénéfice brut (+9%) sont nettement supérieurs à la croissance du total du bilan, et ce, en dépit d'une hausse marquée des charges de personnel (+22%) et des autres charges d'exploitation (+14%). La marge d'intérêt a donc pu être maintenue et couvre l'augmentation des coûts. Les correctifs de valeur, provisions et pertes s'établissent à quelque 2,4 millions de francs. Ils sont en baisse par rapport à l'exercice précédent, mais obéissent comme d'habitude au principe de précaution et de sécurité.

Le coût de notre système informatique se répercute dans les amortissements. Ce poste enregistre lui aussi une légère baisse, ce qui indique que la solution informatique introduite en 1999 fait ses preuves et n'entraîne pas de frais imprévus.

La progression du résultat des opérations d'intérêts, alliée à un bénéfice brut en hausse et à des correctifs de valeur et amortissements inchangés, se traduit par un bénéfice reposant sur des bases solides. La BAS a pris le chemin d'une évolution modérée mais durable de ses résultats. Un scénario quasiment idéal, on en conviendra.

Succès de l'augmentation de capital

Le succès de l'augmentation du capital-actions ne s'est pas démenti durant l'exercice écoulé. En janvier, le capital-actions a pu être augmenté de 1 648 000 francs. L'agio de 10% ainsi réalisé sur la valeur nominale a été affecté aux réserves générales. En fin d'année, quelque

2 millions de francs supplémentaires étaient disponibles pour une nouvelle augmentation de capital. Ainsi, le besoin de fonds propres imputable à la croissance des prêts est satisfait. Le succès constant que rencontrent les augmentations de capital de la banque représente pour elle une véritable preuve de confiance.

D'autres augmentations du capital-actions seront nécessaires au cours des années à venir, car à l'expansion des opérations de crédit viendront bientôt s'ajouter de nouvelles exigences des autorités de surveillance en matière de base de fonds propres, particulièrement envers les plus petites banques. La recherche permanente de capital-actions qui, sous cette forme, est une spécialité de la BAS, est absolument indispensable à son développement. Le conseil d'administration remercie tous les actionnaires qui, en souscrivant des actions, contribuent à consolider les bases économiques de la banque.

Le bénéfice permet de distribuer un dividende et d'alimenter le Fonds d'innovation

Après une année d'interruption, la BAS enregistre un résultat qui lui permet de nouveau de distribuer un dividende. Cette distribution est limitée dans les statuts au taux moyen rémunérant l'épargne durant l'exercice.

Le conseil d'administration propose d'utiliser les 696 305,95 francs du bénéfice au bilan (résultat de l'exercice plus bénéfice reporté) en affectant 100 000 francs aux réserves légales générales, en versant 100 000 francs au Fonds d'innovation et en distribuant un dividende de 1% (au lieu du maximum autorisé, soit 1,1%). Le solde est reporté à nouveau. Chiffres détaillés en page 18.

L'orientation stratégique

La fin de la phase de fondation et les préparatifs de la deuxième décennie d'existence de la banque ont incité le conseil d'administration et la direction à se pencher sur des questions stratégiques. Depuis décembre 1999, ils se sont réunis dans le cadre de quatre séminaires stratégiques pour procéder à une analyse critique de la situation et discuter du positionnement stratégique de la BAS. Ensuite, le conseil d'administration a défini la stratégie future en collaboration avec des spécialistes extérieurs et des clientes et clients.

En sa qualité de banque de niche, la BAS considère que son principal point fort réside dans sa crédibilité constante et dans ses liens avec les milieux engagés sur le plan écologique et sociale en Suisse. Les opérations bancaires à orientation écologique et sociale (financement, placement, prévoyance) et à valeur émotionnelle ajoutée constituent dès lors les compétences-clés de la BAS. La clientèle visée par la BAS comprend les particuliers et les petites et moyennes entreprises (PME).

La croissance du marché de niche de la BAS se poursuit. Toutefois, la BAS est consciente du fait que la fidélisation de sa clientèle actuelle est l'un de ses facteurs de

succès décisifs. Elle maintiendra sa gamme de produits dans des limites strictes afin de ne pas s'exposer à une pression des prix incontrôlable. Dans ce contexte, le conseil d'administration a demandé une évaluation de la possibilité de proposer des fonds de placement éthico-écologiques et étudiera l'extension éventuelle du conseil en placement et en prévoyance ainsi que la gestion de fortune.

Le conseil d'administration a concrétisé cette stratégie, qui n'est décrite ici que dans ses grandes lignes, par une nouvelle politique de crédits tenant compte de l'exposition aux risques dans les différents segments, ainsi que par la formulation d'une politique en matière de risques.

Réforme du conseil d'administration

La réorganisation du travail du conseil d'administration a été entamée il y a près de deux ans. En l'an 2000, les membres sortants n'ont pas été remplacés, à l'exception de celui représentant le personnel de la banque.

Le conseil d'administration, comprenant encore neuf membres, s'est reconstitué après la dernière assemblée générale. L'ex-comité exécutif du conseil d'administration, fort depuis lors de trois membres, a continué à exercer sa fonction en tant que comité des crédits; la vice-présidence a été activée en tant que fonction et a participé à la préparation des réunions du conseil d'administration. Par ailleurs, des groupes de travail interhiérarchiques (personnel, direction, conseil d'administration) se sont constitués dans le domaine des finances, de la politique du personnel et du marketing.

Grâce à cette réorganisation du travail du conseil d'administration, la responsabilité concrète de la direction opérationnelle est désormais plus largement répartie et les processus de décision sont plus courts. Cette évolution s'inscrit elle aussi dans l'achèvement de la phase de fondation. Alors que naguère, la fonction principale des instances dirigeantes de la banque consistait à rechercher des possibilités d'activité bancaire alternative, la répartition des tâches entre les échelons opérationnels et stratégiques est désormais plus «classique». Le conseil d'administration reste néanmoins tenu par la

mission socio-politique qui lui est dévolue dans les lignes directrices de la BAS, car les tâches dépassant le cadre des activités bancaires au sens strict du terme, à savoir celles qui concernent les objectifs écologiques et sociaux de la banque, seront à l'avenir décisives pour la marque «BAS».

Les membres du conseil d'administration seront progressivement remplacés en fonction de leurs responsabilités. En effet, la génération des fondatrices et fondateurs est en train de se tourner vers de nouveaux horizons.

Renforcement de la direction

L'un des objectifs du conseil d'administration, qui consistait à renforcer la direction, n'a pas pu être atteint, tant s'en faut: Ulrike Mix, membre de la direction, est tombée malade au milieu de l'exercice écoulé. La date de son retour à la banque étant malheureusement encore incertaine, le conseil d'administration a été contraint, à son grand regret, de la libérer de sa fonction de directrice afin de compléter les effectifs de la direction dans les meilleurs délais. Le conseil d'administration remercie Ulrike Mix pour son engagement de tous les instants en faveur de la BAS et lui souhaite une prompte guérison.

La nomination d'Etienne Bonvin, chef de la logistique, au poste de directeur ad intérim a permis de décharger Felix Bühler. Bien que cette solution ait fait ses preuves à ce jour, la recherche de «renforts» pour la direction se poursuit. Nous remercions Felix Bühler et Etienne Bonvin de leur engagement exceptionnel dans cette situation particulièrement difficile pour la direction.

Perspectives

La BAS est en train de réussir sa sortie de la phase de fondation en préservant sa substance matérielle et idéologique. Elle opère actuellement dans un contexte où l'une des principales causes qu'elle défend depuis sa fondation, à savoir l'écologie, se trouve dans une situation ambivalente. D'une part, les fonds «verts» et d'autres formes de placement se multiplient sur le marché; de l'autre, de nombreuses études démontrent que, contrairement à ce qui était le cas il y a dix ans encore, l'écolo-

gie ne compte plus au nombre des préoccupations principales de notre société.

La BAS est consciente du fait que les problèmes environnementaux sont encore bien loin d'être résolus et que dans ce contexte, les rapports responsables avec l'argent devront encore faire bouger bien des choses. Cela étant, le qualificatif «vert» ne doit pas devenir un simple instrument de marketing, un rideau de fumée. Il convient encore et toujours de vérifier concrètement si l'argent est investi en faveur ou au détriment de l'environnement. C'est l'une des tâches de la BAS, notamment au cas où elle choisirait de distribuer des fonds de placement écologiques. L'aspect social se superpose à l'aspect écologique: l'engagement en faveur de la durabilité sociale est indissociable de l'engagement en faveur de la durabilité écologique, qui forment ensemble le fondement d'une économie durable.

Durant les dix ans d'existence de la BAS, le secteur financier a pris une importance primordiale dans notre société. Les yeux du public sont désormais tournés vers la bourse et les fonds de placement. Cette évolution fait peser sur les individus une responsabilité croissante en matière de prévoyance personnelle.

Le néolibéralisme et la mondialisation, qui forment la toile de fond de cette évolution, sont placés sous le feu d'une critique justifiée, car ils soumettent un nombre croissant de compartiments de notre vie à une logique de profit qui veut abolir toutes les barrières écologiques et sociales. Les attentes des personnes envers les opérations de placement croissent elles aussi, en même temps que la chasse aux performances toujours meilleures les rend sceptiques.

Du point de vue macro-économique, une grande partie de l'épargne doit continuer à être affectée au financement de crédits aux entreprises et aux maîtres d'ouvrage. En revanche, l'avènement de la société de l'information se traduit par une augmentation des fonds consacrés à des biens immatériels. Ces investissements se prêtent mal à un financement par le crédit et nécessitent du capital-risque.

Quiconque – comme la BAS – s'engage en faveur des rapports responsables avec l'argent, doit, pour se confor-

mer à cet engagement, proposer des solutions pratiques. Aux critères écologiques et sociaux doit s'ajouter la transparence des opérations. C'est dans ce domaine que la BAS – le cas échéant, en collaboration avec d'autres établissements – peut désormais faire office de pionnière; c'est même une exigence si elle veut appliquer dans tous les secteurs de placement la même norme de transparence que dans les opérations de crédit.

Au revoir

Après plus de dix ans au sein du (comité exécutif du) conseil d'administration – dont près de six ans en tant que président de la banque –, je dépose mon mandat. Je tiens donc à remercier les actionnaires de la confiance dont ils font preuve envers la BAS.

Mes remerciements vont également aux collaboratrices et aux collaborateurs, en particulier aux membres de la direction, pour toutes ces années de collaboration et de débats intensifs au cours desquelles la BAS est devenue ce qu'elle est aujourd'hui. J'exprime aussi ma reconnaissance envers mes collègues du conseil d'administration et du conseil d'éthique, dont mon tempérament a souvent mis la patience à rude épreuve.

Je me suis demandé si le moment était bien choisi pour me démettre de mes responsabilités de président. Les affaires de la banque sont-elles «en ordre»? Voilà une image qui ne correspond pas et ne correspondra jamais à la BAS, car la BAS n'est pas à la recherche de l'idéal, elle est un «work in progress».

La BAS entame une nouvelle étape de son développement, dans laquelle elle sera confrontée à de nouveaux défis. Face à ces défis, l'expérience accumulée durant la phase de fondation ne lui sera que de peu d'utilité. Ses nouvelles instances dirigeantes devront avant tout définir et établir les fondements de l'activité bancaire sociale et écologique des années à venir. Le reste se fera avec cohérence et enthousiasme, j'en suis convaincu, comme je suis convaincu du succès de cette entreprise.

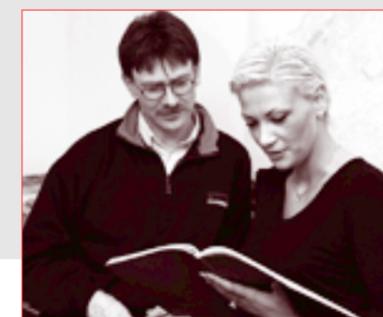
Au nom du conseil d'administration
Thomas Heilmann, président

Photos Susi Lindig



Administration des crédits

Brigitte Eggli et
Edy Walker (chef de secteur)



Production des crédits

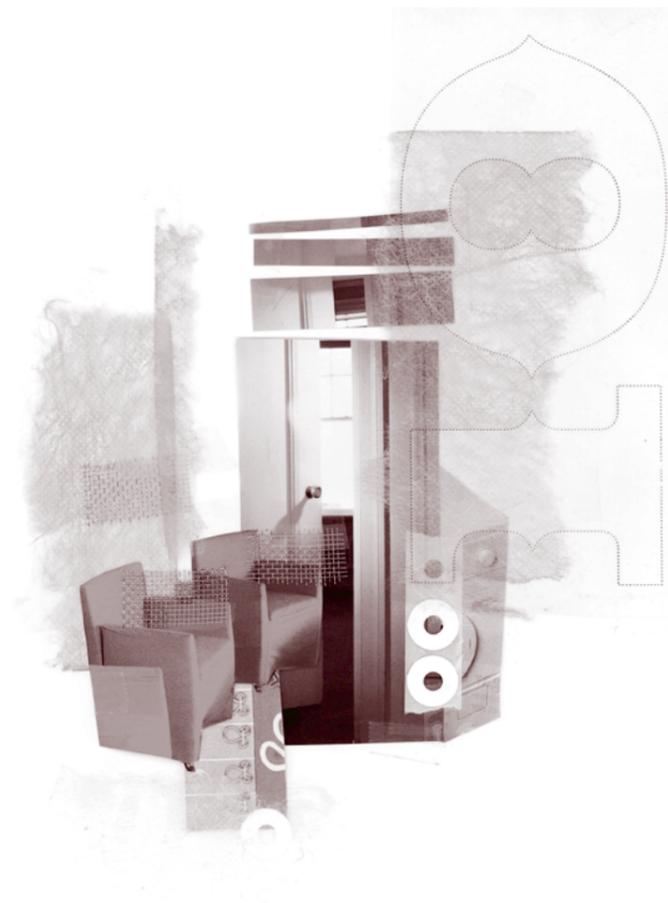
Thomas Scherpel et
Alexandra Burkhalter



Secrétariat des organes

Roswitha Kick (cheffe de groupe) et
Claudia Salzmann

	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991
Total du bilan	442 899 901.-	414 465 480.-	370 536 760.-	295 937 894.-	234 294 108.-	184 512 627.-	147 878 064.-	122 798 461.-	91 940 158.-	57 065 791.-
Total du bilan par poste à la fin de l'année	10 595 691.-	12 154 413.-	14 733 072.-	18 438 498.-	16 158 214.-	15 824 411.-	12 825 000.-	10 407 000.-	8 079 000.-	5 540 000.-
Croissance du total du bilan par poste à 100%	680 249.-	1 288 232.-	701 906.-	3 840 734.-	3 433 206.-	3 141 901.-	2 175 124.-	2 712 000.-	3 060 000.-	4 644 000.-
Effectif à la fin de l'année	55	46	35	22	19	15	16	14	14	12
Nombre moyen de postes à 100%	3 927	3 504	2 393	1 605	1 450	1 166	1 091	1 133	1 140	969
Nombre de client(s) à la fin de l'année	16 432	15 408	14 882	12 717	10 836	9 365	8 100	6 800	5 750	3 750
Croissance du nombre de client(s)	1 024	526	2 165	1 881	1 471	1 265	1 300	1 050	2 000	3 050
Avoir par client(e) à la fin de l'année	24 065.-	24 194.-	22 614.-	21 157.-	19 712.-	17 841.-	16 500.-	16 100.-	14 000.-	12 500.-
Nombre de preneuses et de preneurs de crédit à la fin de l'année	609	562	553	519	413	352	297	240	167	103
Moyenne des crédits à la fin de l'année	716 705.-	717 805.-	664 692.-	676 300.-	581 000.-	517 000.-	490 000.-	445 000.-	393 000.-	377 000.-
Cash-flow	4 335 901.-	4 060 031.-	4 082 132.-	2 206 188.-	1 342 347.-	1 512 174.-	1 223 707.-	1 107 500.-	798 400.-	-1 200.-
Cash-flow par poste à 100%	110 413.-	129 765.-	187 797.-	137 457.-	92 576.-	129 689.-	110 468.-	97 750.-	70 100.-	-120.-



Explications relatives à la marche des affaires

La BAS entame une nouvelle étape de développement

L'exercice 2000 a été réjouissant pour la Banque alternative BAS. Le renouvellement intégral de son système informatique en 1999 a fait ses preuves et elle a vu son bénéfice brut progresser. Le bénéfice au bilan lui permet, lors de son assemblée générale anniversaire, à la fois de distribuer un dividende et d'alimenter son Fonds d'innovation.

L'examen de questions stratégiques, la restructuration de la direction et la réorganisation des procédures de travail se sont poursuivis systématiquement. Ces changements ont pour objectifs de préserver la crédibilité de la BAS en tant que banque spécialisée à vocation écologique et sociale tout en lui conservant toute sa souplesse d'action sur le marché.

Une croissance délibérément réduite

En 2000, le total du bilan de la Banque alternative BAS a progressé de 7%, passant de 414 millions de francs à 443 millions de francs. Sa croissance reste donc inférieure d'environ 1% aux prévisions, mais correspond tout à fait aux intentions de croissance réduite visant à garantir et à améliorer la qualité. La somme des crédits octroyés a pu être augmentée une nouvelle fois de 13% en 2000, soit de 382 millions de francs à 433 millions de francs, dont 375 millions étaient utilisés à la fin de l'exercice.

La création d'emplois a généré une hausse des charges de personnel de 22%, les faisant ainsi passer de 3,3 millions de francs à 4,0 millions de francs. Grâce à l'augmentation réjouissante du résultat des opérations d'intérêts (+15%), qui est passé de 9,1 millions de francs à 10,5 millions de francs, le bénéfice brut s'inscrit en hausse de 9% (de 4,1 millions de francs à 4,4 millions de francs).

Ce bénéfice brut a permis de procéder aux amortissements comptables appropriés sur l'ensemble des investissements, en particulier sur l'informatique. En raison d'investissements supplémentaires, leur total ne

subit qu'un recul léger de 1,2 million de francs à 1,1 million de francs. La constitution de «Correctifs de valeurs, provisions et pertes» a pu être diminuée de 7% dans le compte de résultat, passant de 2,6 millions de francs à 2,4 millions de francs.

Compte tenu des produits et charges extraordinaires ainsi que des impôts, il est proposé à l'assemblée générale d'affecter, sur le bénéfice annuel d'environ 586 000 francs resp. du bénéfice au bilan d'environ 696 000 francs, une somme de 100 000 francs à la réserve légale générale, de distribuer un dividende de 1%, ce qui correspond à un montant d'environ 239 000 francs, et de verser 100 000 francs au Fonds d'innovation.

Nouveaux emplois et secteur du personnel

En 2000, 10 nouveaux collaboratrices et collaborateurs ont rejoint la banque (contre 15 lors de l'exercice précédent) pour répondre à la création de 8 emplois supplémentaires (contre 9 en 1999). En pour-cent, les effectifs sont donc passés de 3425 à 4180, ce qui représente une croissance de 22%. Les besoins croissants de la production et de l'administration des crédits, de la Suisse romande et du service à la clientèle ont largement conditionné cette augmentation du personnel.

Les tâches de gestion du personnel ont été réparties entre deux personnes et le groupe de travail «Personnel» a élaboré des propositions de formulation d'une nouvelle politique du personnel et de remaniement de certains points fondamentaux du règlement du personnel.

Les séances de formation interne régulières ont abordé des questions relatives aux lignes directrices, l'ergonomie dans le cadre du travail quotidien, l'organisation structurelle des secteurs, les principes et la concrétisation de descriptions des procédures internes, la gestion environnementale ainsi que les causes et les formes de la xénophobie.

À la fin de l'été, le personnel de la banque a par ailleurs eu la possibilité de visiter deux projets de crédit.



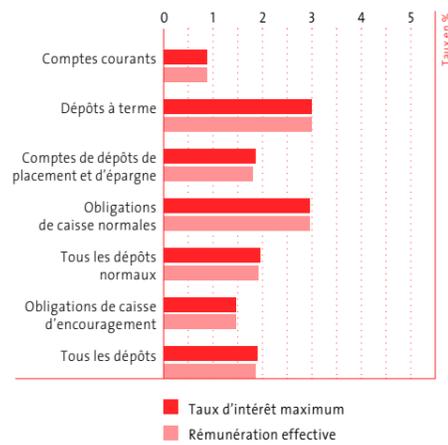
Production des crédits

Thomas Grädel et
Thomas Bieri (chef de secteur)

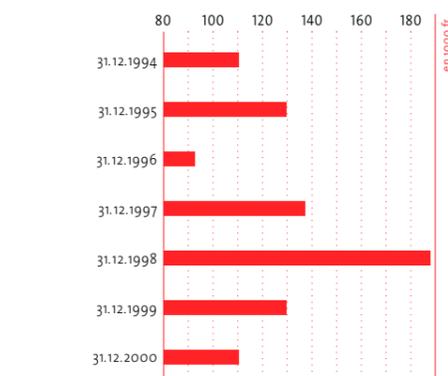
Standard téléphonique

Brigitta Brunner et Cornelia Bieri

Rémunération et renonciation aux intérêts sur les dépôts de la clientèle au 31.12.2000



Cash-flow par poste à 100%



Marketing et informatique

Le groupe de travail «Marketing» nouvellement constitué a élaboré les bases d'une étude de marché qualitative. Elle consistera à demander aux clientes et clients actuels de la BAS ce qu'ils pensent de la banque et de son offre future. Les résultats fourniront à la BAS des indications précieuses pour le remaniement de sa gamme de produits et services. La BAS a mandaté l'institut indépendant d'études sociales et de marché mrc marketing research & consulting de procéder à un sondage parmi la clientèle de la BAS durant le premier trimestre 2001.

Simultanément, un groupe de projet a entamé en 2000 une évaluation de la possibilité de proposer des fonds de placement éthico-écologiques qui viendraient élargir la gamme de produits de la BAS. Son travail consiste à analyser les fonds de placement éthico-écologiques disponibles sur le marché à la lumière de divers critères, à en formuler d'autres le cas échéant et à identifier les collaborations potentielles.

Entrée en service au milieu de 1999, la nouvelle plate-forme informatique Olympic Banking System conçue par l'entreprise genevoise ERI Bancaire SA a fait ses preuves en 2000. Pour la clientèle, le nouveau système informatique de la banque a apporté les avantages suivants: avis professionnels pour toutes les opérations, extraits fiscaux, extraits de comptes détaillés (par ex. extraits mensuels pour les comptes salaire-épargne) en lieu et place des avis de mouvements sur le compte, transparence des frais, amélioration de la différenciation entre courrier A et B et réunion de plusieurs documents dans une enveloppe, possibilité de confier en dépôt à la BAS certains titres «non BAS», établissement rapide de copies d'archives des extraits et avis ainsi que mise à disposition de relevés de fortune rétroactifs (par ex. pour des successions), etc.

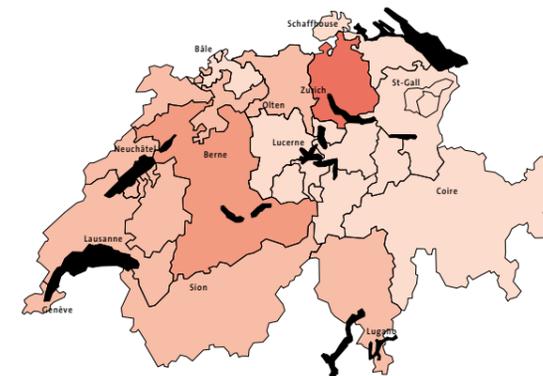
Dépôts

En 2000, la BAS a accueilli 1024 clientes et clients

Répartition régionale des comptes et des obligations de caisse au 31.12.2000

Région	Nombre de comptes et obligations de caisse	Montants en millions de francs	Part en %
Région d'Olten (SO, AG)	2 236	37,2	9,4
Région de Bâle (BS, BL)	2 077	38,4	9,7
Canton de Zurich	6 744	124,4	31,5
Canton de Berne	4 465	72,9	18,4
Romandie & Tessin (FR, JU, NE, VD, GE, VS, TI)	4 420	65,8	16,7
Suisse orientale (SH, SG, TG, AR/AI, GR)	1 597	26,8	6,8
Suisse centrale (LU, ZG, GL, NW/OW, SZ, UR)	1 354	22,6	5,7
Etranger	411	7,3	1,8
Total	23 304	395,4	100,0

Origine des fonds



supplémentaires (contre 526 en 1999). A la fin 2000, 16 432 particuliers, entreprises et organisations avaient confié des fonds à la Banque alternative BAS pour un montant total d'environ 398 millions de francs, soit 24 millions de francs ou 6% de plus qu'à la fin de l'exercice précédent (1999: +11%).

A la fin 2000, les placements en obligations d'encouragement s'élevaient à environ 45 millions de francs et représentaient 11% des dépôts. Ce rapport est donc en léger recul par rapport à l'exercice précédent (12%).

Bon nombre d'investisseuses et d'investisseurs conviennent sur leurs dépôts de taux d'intérêt inférieurs aux taux maximums en faveur des projets, initiatives et entreprises demandeurs de crédit. Nous adressons à ces investisseuses et à ces investisseurs nos vifs remerciements au nom des preneuses et preneurs de crédit qui bénéficient ainsi de conditions favorables.

Crédits, crédits d'encouragement et prêts fiduciaires

En 2000, la BAS a octroyé des nouveaux crédits pour un montant de 51 millions de francs. Ce montant représente une augmentation de 13% par rapport à l'exercice précédent. La croissance du volume de crédits octroyés dépasse ainsi celle des dépôts.

La marge d'intérêt de 2,74% s'est inscrite en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (2,70%) en ce qui concerne les crédits normaux, et en recul à 1,79% contre 2,26% en 1999 dans le secteur des crédits d'encouragement. La marge d'intérêt brute de toutes les affaires est passée de 2,42% en 1999 à 2,50% à la fin de l'année 2000 en raison du relèvement au cours de l'exercice des taux servis sur les placements financiers et du fait que la BAS a tenu compte de la hausse générale du niveau des taux en augmentant la rémunération des crédits normaux.

Au 31.12.2000, les crédits d'encouragements octroyés représentaient 33 millions de francs, soit environ 8% du total des crédits (inchangé par rapport à 1999). Les dépôts dans les secteurs d'encouragement étaient utili-

Administration des crédits

Georg Sieber et Sonja Moser



Fichier central

Carmen Weishaupt et Lydie Vetter



Direction

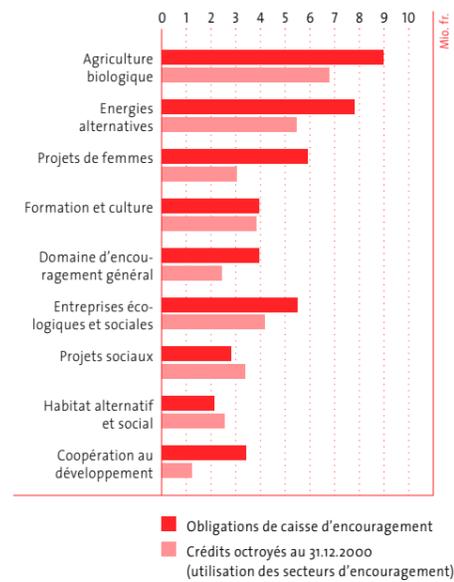
Felix Bühler et Etienne Bonvin (ad interim)

Logistique

Caterina Vekic et Irene Brunner (virements)



**Secteur d'encouragement:
dépôts et utilisations au 31.12.2000**



sés à raison de 71% en moyenne (66% en 1999). La BAS a ici la possibilité d'accorder, cette année, davantage de crédits d'encouragement ou de parts de crédits d'encouragement.

Sur un total de 609 preneuses et preneurs de crédit, 235 ont bénéficié d'une part de crédit d'encouragement, ce qui signifie que 39% de toutes les positions de crédits (projets, initiatives et entreprises) ont été considérées comme particulièrement dignes d'encouragement conformément aux critères de la BAS.

La constitution de provisions individuelles et forfaitaires a pu être réduite de 2,6 millions de francs à 2,4 millions de francs par rapport à l'exercice précédent dans le compte de résultat. Au total, des provisions individuelles sur le capital existant pour 24 positions de crédit (28 en 1999). Elles concernent 4% des preneuses et preneurs de crédits (inchangé par rapport à 1999) ou 1,7% du total des crédits octroyés (contre 1,6% en 1999).

En matière de prêts fiduciaires, le succès des souscriptions a permis d'accorder deux prêts à Proma Energie AG, Untersiggenthal, et à YACAO SA, Saint-Domingue (République dominicaine).

Représentation romande

Trois ans après son début d'activité en terre romande, la représentation de la Banque alternative BAS a pris un tel essor qu'elle a dû trouver des locaux plus spacieux pour héberger ses six collaboratrices et collaborateurs et pour accueillir sa clientèle grandissante. L'année 2000 a ainsi été marquée par l'aménagement de ses nouveaux bureaux, puis le déménagement des dossiers, du mobilier et de l'informatique au mois de juillet.

Ce nouvel espace d'accueil et de travail a été conçu en y intégrant des notions de bio-construction, de géobiologie et de Feng-Shui. Il se situe toujours à la même adresse au Petit-Chêne 38, mais désormais au quatrième étage de l'aile sud du bâtiment qui domine la place de la Gare de Lausanne. Le point culminant de toute cette période a été l'inauguration officielle le 20 septembre

dernier. A cette occasion, une centaine de clientes et de clients, d'actionnaires ou de personnalités ont eu l'occasion d'admirer cette vaste et lumineuse surface rendue fort agréable par la qualité des matériaux retenus et par l'ambiance particulière dégagée par le choix des couleurs pour les murs et les sols.

Durant l'année 2000 ont été octroyés pour près de 7 millions de francs de crédit dans les cantons romands. Les projets financés concernent des domaines aussi variés que l'agriculture biologique (quatre nouveaux projets), une centrale hydroélectrique, la culture ainsi que diverses hypothèques pour de l'habitat. Le portefeuille de crédits au 31 décembre 2000 est de 50 millions de francs.

Les avoirs en compte ont augmenté de 46 millions à un peu plus de 51 millions de francs, soit une hausse de 5,2 millions de francs ou de 11%. Ce chiffre est plus bas que celui de l'exercice précédent, mais il est à mettre en relation avec la forte poussée durant les deux années qui ont suivi l'arrivée de la BAS en terre romande. Il est dès lors compréhensible que l'effet « nouveauté » s'amenuise. Il est néanmoins à relever que la hausse en pourcentage constatée à la fin de l'exercice 2000 est supérieure à la croissance de l'ensemble de la banque. Cela signifie que la représentation romande a attiré proportionnellement davantage de nouveaux fonds comparés au reste de la banque. Les souscriptions d'obligations de caisse ont été plus fortes et ont dépassé la somme de 3 millions de francs, ce qui équivaut à 27% de hausse. L'inventaire des obligations de caisse – obligations d'encouragement comprises – se monte à 14 millions de francs au 31 décembre 2000. La part des avoirs en compte et des obligations de caisse détenue par la clientèle romande est de 17%.

L'équipe de la représentation souhaite maintenir une croissance harmonieuse entre les fonds déposés et les crédits octroyés et s'est fixé pour objectif d'atteindre un volume d'affaires supplémentaires de 8 millions de francs pour l'année 2001.

Ecologie d'entreprise

La préservation des habitats naturels est un objectif déclaré de l'activité de la BAS. L'écologie est un des éléments centraux de sa politique de placement et de crédit. Au niveau interne, l'utilisation de lampes à faible consommation d'énergie, le choix de papier écologique dans la mesure du possible et l'acquisition de matériel de bureau auprès de fournisseurs écologiques ont de tout temps été l'évidence même.

En 2000, un groupe de travail interdisciplinaire dirigé par le professeur d'éthique Johannes Hoffmann, de Francfort, et le professeur d'économie Gerhard Scherhorn, de l'Institut du climat de Wuppertal, s'est livré à un « corporate responsibility rating » des banques alternatives européennes, dont il a évalué le comportement écologique et socioculturel en collaboration avec la société oekom research AG de Munich.

Extrait du communiqué de presse d'oekom: « Les banques alternatives ont convaincu par leur performance exceptionnelle dans le cadre du premier 'corporate responsibility rating': tous les établissements sont parvenus à se classer dans le tiers supérieur de l'échelle de notation de douze points (A+ à D-). Le leader de la branche est l'allemande Oekobank, qui obtient la note finale A ... Elle est suivie de la Triodos Bank (Pays-Bas) et de la Banque alternative BAS, Suisse, avec la note A-. Le dixième et dernier rang est occupé par l'italienne Banca Popolare Etica, avec un B. »

La BAS dispose cependant d'un potentiel d'amélioration à travers une action plus cohérente encore et une systématisation des mesures. A l'avenir, une foule de petites améliorations permettra à la BAS de pratiquer une écologie d'entreprise conséquente.

En 2001, la BAS, assistée de Marc Keller, EPFZ (stagiaire à la BAS), étudiera la possibilité d'une certification ou de la mise au point « maison » d'un système de gestion environnementale, systématisera sa politique d'achat, examinera sa politique d'élimination des déchets, etc. Sur le plan scientifique, Marc Keller bénéficiera de l'ap-

Opérations passives

Urs Rickenbacher,
Rosanna di Pasquale et Lee Aspinnall



Virements

Elisabeth Hermann, Sabrina Selzner
et Karin Gerber



Banque alternative BAS



Fichier central

Robert Weder et
Graziana Camastral Rogger

Fichier central

Maria Modica et
Silvia Uebelhart (cheffe de groupe)

Banque alternative BAS

pui d'Olaf Weber, responsable du secteur «Durabilité des services financiers» de la chaire de sciences sociales et sciences naturelles environnementales de l'EPFZ.

Fonds d'innovation

Le Fonds d'innovation est alimenté pour l'essentiel par des attributions de la Banque alternative BAS et par des dons de dividendes des actionnaires.

Par principe, des dons de tous ordres, donc aussi des legs et des donations, sont possibles.

En 2000, le Fonds d'innovation s'est engagé dans deux participations et a octroyé deux prêts. Nous remercions vivement les donatrices et les donateurs au nom des projets et entreprises ainsi favorisés. Pour ce qui est des détails de l'activité de l'association, nous vous renvoyons à son propre rapport d'activité, qui sera envoyé à nos actionnaires avec l'invitation à l'assemblée générale.

Une attribution de 100 000 francs sur le résultat 2000 est proposée à l'assemblée générale de la Banque alternative BAS. Elle permettra au Fonds d'innovation de poursuivre sa mission, qui consiste à aider des entreprises et des projets opérant dans les secteurs d'encouragement de la BAS. Pour bénéficier de cette aide, ils doivent présenter des structures viables et de bonnes chances d'avenir. Vos dons sont donc les bienvenus.

Augmentation du capital-actions

En 2000, le capital-actions a pu être augmenté de 25,8 millions de francs à 27,4 millions de francs. A la fin de l'exercice, ce capital était détenu par 4223 actionnaires. Compte tenu des souscriptions et des versements effectués jusqu'à fin 2000, il a été possible de procéder en janvier 2001 à une nouvelle augmentation à 29,3 millions de francs.

Coopération

La BAS continue à échanger expériences et idées avec d'autres établissements financiers alternatifs et organisations de l'économie à vocation alternative et éco-

logique. Ont notamment fait partie de ces contacts, en 2000, CoOpera SA (société de participations), New Value SA (société de participations), la caisse de pensions NEST et la Fondation collective PUK (caisse de pensions).

La BAS est en outre membre de l'ASIEGE (Association suisse pour l'intégration de l'écologie dans la gestion d'entreprise), du «Hausverein» (association alternative de propriétaires et de locataires), de Green Office, de l'IG Olten, de la CI Vélo, de Mobility, d'«Oikocredit deutsche Schweiz» (ancien EDCS, société qui octroie des crédits dans les pays du Tiers monde), de la «Solarpar-genossenschaft SSGN Nordwestschweiz» (coopérative d'économie d'énergie régionale), de Swiss Contracting (association suisse de contracting dans le domaine de l'énergie) et de l'ATE.

Perspectives

Un nouveau conseil d'administration sera élu à l'assemblée générale 2001. Simultanément, la BAS prend des mesures visant à renforcer la direction, qui comprendra à l'avenir trois membres.

Au sein de la banque il s'agira d'évaluer la possibilité de proposer des fonds de placement éthico-écologiques à la lumière des résultats de l'étude de marché, à consolider le niveau de conduite intermédiaire (cheffes et chefs de secteurs) et à renforcer l'esprit d'équipe au sein du personnel. A cela viennent s'ajouter la poursuite de l'optimisation des procédures ainsi que la définition de normes de qualité.

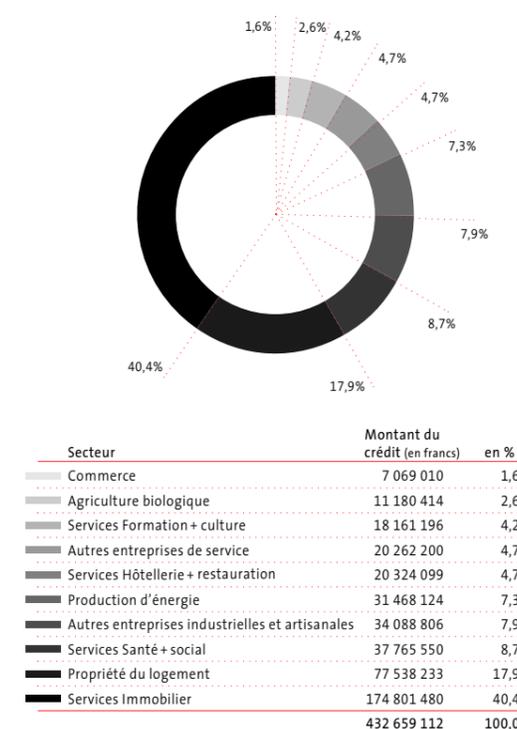
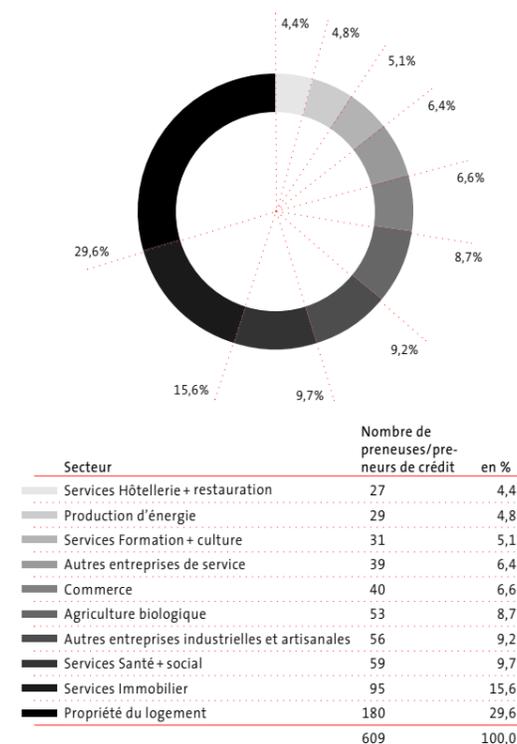
Au cours du premier trimestre 2001, le secteur des opérations passives prendra possession à Olten de locaux de réception supplémentaires pour la clientèle.

Le dixième anniversaire de la Banque alternative sera célébré dans le cadre de l'assemblée générale qui aura lieu le 21 avril 2001 au Volkshaus de Zurich.

Olten, février 2001
Etienne Bonvin et Felix Bühler
Direction

Crédits octroyés par branche

Les graphiques suivants illustrent les secteurs d'investissement de la Banque alternative BAS. Il en ressort notamment que la diversité des branches et métiers représentés dépasse largement ce que la classification des crédits par types de garanties laisse supposer. La part des crédits non couverts attribués par la BAS est modeste, les hypothèques dominent largement. Les hypothèques



souscrites par des artisans et commerçants sont nombreuses, ce qui ressort clairement de la classification par branches en fonction du nombre des preneuses et preneurs de crédit.

Commentaires relatifs aux secteurs

Agriculture biologique

L'ensemble des agricultrices et agriculteurs financés par des prêts figurant sous cette rubrique possèdent le certificat Bourgeon ou Déméter. En fait également partie, par ex., l'élevage d'alpagas.

Production d'énergie

Il s'agit d'installations de production d'énergie décentralisée et faisant appel à de ressources renouvelables.

Autres entreprises industrielles et artisanales

Cette rubrique regroupe des entreprises appartenant aux secteurs des arts graphiques, de la transformation du bois, des textiles, du papier et du cuir, de la transformation de produits alimentaires, etc.

Commerce

Les entreprises et magasins figurant sous ce titre font le commerce de produits biologiques, recyclés ou en provenance du Tiers monde. Il s'agit également de projets de femmes, autrement dit d'entreprises gérées par des femmes. Y figurent également des librairies.

Services Formation et culture

Cette rubrique englobe des établissements scolaires comme les écoles Rudolf Steiner et des organismes culturels tels des théâtres, des cinémas, un groupe pop, des artistes, etc.

Services Santé et social

Sous cette rubrique figurent des cabinets de médecine alternative, des hôpitaux, des associations d'encadrement de toxicomanes, etc.

Services Hôtellerie et restauration

Il s'agit pour la plupart d'hôtels et de restaurants faisant partie du milieu alternatif, mais aussi de restaurants proposant de la cuisine végétarienne, d'hôtels pratiquant le tourisme respectueux de l'environnement, etc.

Services Immobilier

Ce secteur de financement regroupe des maîtres d'ouvrage s'occupant de la construction de logements d'utilité publique, des coopératives de construction de logements, des fondations pour la mise à disposition de logements à bas prix, etc.

Autres entreprises de services

Cette rubrique regroupe pour l'essentiel des services de planification et de conseil: bureaux d'architectes, agences de voyage, éditeurs de logiciels, publications et journaux alternatifs, etc.

Propriété du logement

Ce secteur comprend les prêts au titre de la propriété à usage personnel.

Opérations passives

Ursula Frauchiger et
Daniel Schär (chef de secteur)



Logistique

Katrin Keller-Müller et Marc Gerber



Rapport du conseil d'éthique

Durant le premier semestre 2000, nous avons consacré l'essentiel de nos efforts à la recherche de nouveaux membres. Il nous tenait à cœur de trouver des gens au bénéfice d'une expérience pratique et disposant de suffisamment de temps pour collaborer avec nous. Aussi est-ce avec grand plaisir que nous avons accueilli parmi nous Paola Ghilliani, directrice de Max Havelaar, Richard Bhend, directeur d'entreprise dans le secteur du livre et ancien membre du conseil d'administration de la BAS, ainsi qu'Albert Huguenin, spécialiste des domaines d'encouragement de la BAS et qui souhaite assurer les contacts avec la Suisse romande.

Le conseil d'éthique a été également représenté à chaque réunion du conseil d'administration ainsi qu'à deux séminaires stratégiques. Lors de six réunions, il a débattu de la réforme structurelle du conseil d'administration, de la politique de la BAS en matière de risques ainsi que de la question de savoir si la BAS doit ou non s'engager dans le secteur des fonds de placement. A la demande du groupe de travail «Personnel», il a émis un avis à propos du projet de document intitulé «Principes fondamentaux de la politique du personnel».

En outre, le conseil d'éthique s'est penché sur la notation octroyée par la société oekom de Munich, constatant avec la plus grande satisfaction que la BAS bénéficie d'une excellente note par rapport à d'autres établissements bancaires et financiers. Le conseil d'éthique a été prié à cinq reprises par des clientes et des clients de la banque de prendre position sur divers objets.

Durant l'exercice écoulé, la BAS a respecté les principes d'éthique fixés dans ses lignes directrices. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de poursuivre notre travail avec nos nouveaux membres.

Février 2001

Au nom du conseil d'éthique
Margrit Bühler

Suisse romande

Muriel Fouvy, Chantal Bolay-Bianchi
et Christel Berset

Suisse romande

Isabelle Biollay, Dominique Roten
(chef de secteur) et Hans Kohler



Rapport de l'organe de révision (traduction)

A l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque alternative BAS, Olten

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, annexes et tableau de financement) de la Banque alternative BAS pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2000.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe aux conseils d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels (ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 19 février 2001

Bankrevisions- und Treuhand AG

R. Brüttsch
Expert-comptable diplômé
Réviseurs responsables

P. Liechti
Expert-comptable diplômé

Annexes:

- Comptes annuels
Bilan, compte de profits et pertes, annexes et tableau de financement
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Membres des organes et personnel (31.12.2000)

Conseil d'administration

jusqu'au 29.4.2000, 13 membres,
depuis le 29.4.2000, 9 membres
Susanne Aebi*, fiduciaire indépendante,
Mettmenstetten ZH; vice-présidente jusqu'au 29.4.2000
Richard Bhend, libraire, Zurich, jusqu'au 29.4.2000
Thomas Heilmann*, lic. rer. pol., économiste,
Zurich; président
Dorothee Jaun, avocate, conseillère d'état ZH, Fällanden ZH
Günther Ketterer*, agent fiduciaire indépendant,
titulaire d'une maîtrise fédérale, Berne
Claudia Nielsen, dr oec. publ., Bureau des relations entre
la politique et l'économie, Zurich;
vice-présidente depuis le 30.5.2000
Markus Schatzmann, expert bancaire diplômé,
Edutrain AG Zürich, Winterthour
Ursula Silberschmidt Vecellio*, entrepreneuse,
A.M.S. Silberschmidt & Co., gestion ONP et conseil,
Zurich, jusqu'au 29.4.2000
Toni Stocker, ing. agronome EPF, directeur
administratif de l'«ensemble Theater der Regionen
Biel-Solothurn», Bienne, jusqu'au 29.4.2000
Marianne Tellenbach, chargée d'information, Lausanne
Walter Thierstein, consultant en matière de projets de
protection de la nature et de l'environnement, Wettswil
ZH, jusqu'au 29.4.2000

Hans Peter Vieli*, physicien dipl. EPF,
directeur de la Coopérative ropress, Zurich
Christina von Passavant, consultante d'entreprise,
STELLWERK gestion de développement, Aarau
Edy Walker, représentants de l'Association
du personnel de la BAS, Ebikon, depuis le 29.4.2000

* Membres du comité exécutif du conseil d'administration

Organe de révision externe

Bankrevisions- und Treuhand AG,
Zurlindenstrasse 134, 8036 Zurich

Organe de révision interne

GBR Ernst & Young AG, une entreprise du groupe
ATAG Ernst & Young, Aeschengraben 9, 4002 Bâle

Conseil d'éthique

jusqu'au 29.4.2000, 4 membres,
depuis le 29.4.2000, 3 membres
Margrit Bühler, rédactrice BR, Suhr AG
Marco Medici, directeur MIVA, Zürich,
jusqu'au 29.4.2000
Irène Meier, dipl. phil. II, géographe économique, Zurich
Rudi Neuberth, vicaire, Horgen ZH

Direction

Felix Bühler, lic. oec. publ., Zumikon ZH
Ulrike Mix, lic. phil. I, Bâle (jusqu'au 19.12.2000)
Etienne Bonvin, agent fiduciaire avec brevet
fédéral (ad interim depuis le 1.11.2000)

Fondations BAS 2 et BAS 3

Günther Ketterer (président)
Susanne Aebi (jusqu'au 23.6.2000)
Dorothee Jaun (depuis 23.6.2000)
Ulrike Mix
Ruedi Ursenbacher
Eva Zumburn Gämperle

Porte-parole

Hans Peter Vieli (jusqu'au 22.8.2000)

Rédaction moneta

Ruth Hugli (rédactrice en chef)
Christel Berset (depuis 14.3.2000)
Felix Bühler
Aldo Clerici
Marianne Tellenbach (jusqu'au 22.8.2000)
Hans Peter Vieli

Personnel & formation

Renate Kämpfen
Roswitha Kick Affolter
Ulrike Mix
Gaby Räber (jusqu'au 30.6.2000)

Secrétariat des organes

Roswitha Kick Affolter (cheffe de groupe depuis 1.3.2000)
Monika Kyburz (jusqu'au 31.5.2000)
Claudia Salzmann (depuis 10.4.2000)

Assistante de la direction

Roswitha Kick Affolter

Coordination contacts extérieurs

Felix Bühler

Production de crédits et financements spéciaux

Thomas Bieri (chef de secteur)
Marianne Bühler-Kobel
Alexandra Burkhalter
Thomas Grädel (depuis 1.6.2000)
Monika Lüscher (depuis 1.5.2000)
Thomas Scherpel (depuis 1.5.2000)

Administration des crédits et Gestion du risque de crédit

Edy Walker (chef de secteur depuis 1.1.2000)
Alexander Bigler (jusqu'au 31.10.2000)
Caroline Borer (depuis 1.3.2000)
Cornelia Gerber
Gregor Kuhfus
Sonja Moser (depuis 1.10.2000)
Annette Risel (jusqu'au 30.4.2000)
Georg Sieber
Edith Zeder

Opérations passives

Daniel Schär (chef de secteur)
Lee Aspinall
Rosanna di Pasquale
Ursula Frauchiger
Markus Pfister
Urs Rickenbacher
Judith Schär

Suisse romande

Dominique Roten (chef de secteur)
Christel Berset (relations publiques)
Isabelle Biollay
Chantal Bolay (depuis 1.2.2000)
Maria de Almeida
Marianne de Buren (jusqu'au 30.11.2000)
Muriel Fouvy (depuis 1.7.2000)
Hans Kohler

Service à la clientèle

Bruno Bisang (chef de secteur)

Fichier central

Silvia Uebelhart (cheffe de groupe depuis 1.3.2000)
Graziana Camastral Rogger
Erika Junker
Sabine Lienhard (depuis 1.1.2000)
Aude-Gabrielle Lucas (jusqu'au 31.8.2000)
Maria Modica
Philipp Scherer (jusqu'au 31.3.2000)
Lydie Vetter
Robert Weder (depuis 1.7.2000)
Irene Weidmann
Carmen Weisshaupt
Esther Widmer (jusqu'au 31.3.2000)

Standard téléphonique

Brigitte Egli (cheffe de groupe depuis 1.3.2000)
Cornelia Bieri (depuis 7.2.2000)
Monika Böckle (jusqu'au 31.7.2000)
Brigitta Brunner (depuis 1.12.2000)
Andrea Lehner (depuis 27.6.2000)
Juan Martinez (jusqu'au 31.3.2000)

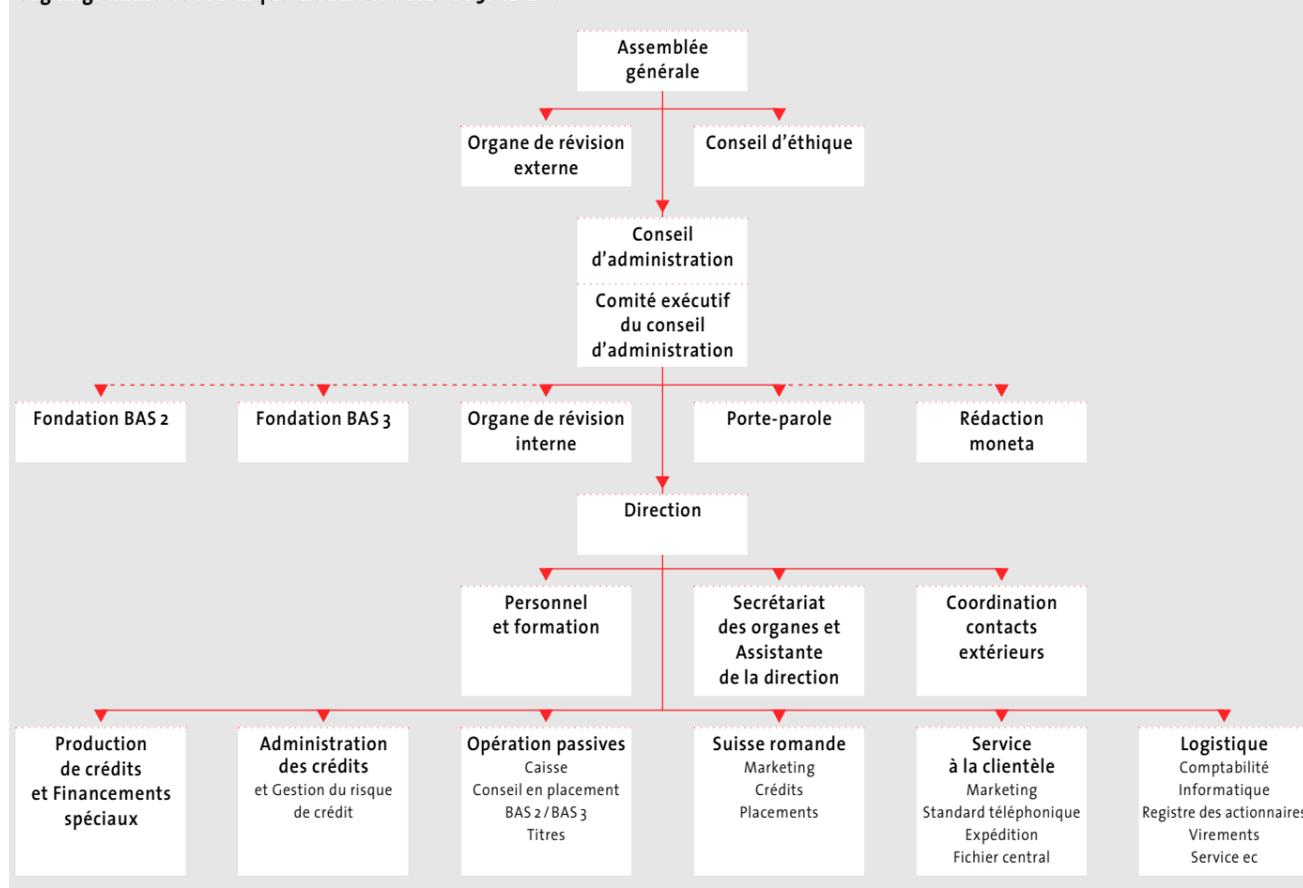
Logistique

Etienne Bonvin (chef de secteur)
Andreas Bündler (depuis 1.12.2000)
Marc Gerber
Renate Kämpfen
Katrin Keller-Müller
Marc Keller (depuis 1.11.2000 stagiaire)
Gaby Lack
Caterina Vekic
Nenad Vekic

Virements et Service ec

Katharina Bolliger-Lüthi (cheffe de groupe)
Irene Brunner (depuis 4.9.2000)
Karin Gerber
Elisabeth Herrmann (depuis 1.11.2000)
Sabrina Selzner (depuis 1.4.2000)
Elisabeth von Arx (depuis 31.5.2000)

Organigramme de la Banque alternative BAS au 31.12.2000



Rétrospective de la fondation et des premiers exercices de la Banque alternative BAS

1982 un sondage de la Déclaration de Berne démontre qu'en Suisse, beaucoup de gens seraient intéressés à voir se créer une banque aux objectifs sociaux et écologiques.

1985 constitution d'un groupe informel composé de quelques personnes qui se penchent concrètement sur la possibilité de fonder une banque de ce type.

1987 fondation du Groupe de travail Banque alternative (GTBA) le 1^{er} avril. Un secrétariat est créé au moyen d'une avance du Réseau d'Autogestion.

La même année, un différend est porté devant un tribunal par le GTBA et un autre groupe, le GTBA visant à la création de la banque «par le bas» avec les milieux intéressés et l'autre groupe celle, en comité restreint, d'une banque pratiquant une politique d'affaires «écoefficiente» et en même temps rentable. Le GTBA l'emporte et fonde en novembre 1987 l'Association de soutien pour une banque alternative en Suisse, dotée d'un secrétariat fixe à Zurich.

Très vite, l'association compte au nombre de ses membres 1600 particuliers et 120 organisations (partis, organismes d'intérêt public, etc.) et entreprises, rassemblant pour leur part 300 000 membres ou collaboratrices et collaborateurs. La cotisation annuelle inhabituellement élevée de fr. 200.– ne les a pas effrayés. Les recettes issues des cotisations des membres permettront de fonder la banque sans encourir de dettes.

1988 première assemblée générale de l'Association. Elle décide que la future banque s'appellera «Banque alternative» et choisit la forme juridique de la société anonyme. La collecte du capital-actions débute en juin. Des secrétariats sont ouverts à Genève et au Tessin.

1989 adoption provisoire des statuts, des directives en matière de placement et de crédit ainsi que des règlements internes d'organisation et d'affaires.

1990 en mai, élection des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique; demande d'autorisation d'exercice de l'activité bancaire et d'ouverture de la Banque alternative BAS auprès de la Commission fédérale des banques. A cette date, 2700 particuliers, organisations et entreprises ont souscrit un capital-actions de 9,5 millions de francs, alors qu'il ne faut que 5 millions pour fonder une nouvelle banque.

La Commission fédérale des banques donne son autorisation le 6 août, et la banque est fondée et inscrite au registre du commerce le 21 août.

La banque ouvre ses guichets à Olten le 29 octobre. L'association est dissoute. La question de l'emplacement reste controversée jusqu'à la dernière minute. Ce sont surtout les Bernois et les Bâlois qui plaident en faveur du nœud routier et ferroviaire qu'est Olten, et un nombre égal de membres se prononce en faveur de Zurich. La possibilité de louer des locaux à un prix abordable à Olten tranche le problème.

1991 la BAS termine l'exercice avec un total de bilan de 57 millions de francs et une perte de fr. 756 000.– (dont des provisions pour risque de croquerie d'un montant de fr. 545 000.– et des frais uniques résultant de l'année de la fondation). Elle compte 3750 clientes et clients, et 103 preneuses et preneurs de crédit.

1992 la section latine de l'association est rappelée à la vie sous forme d'«Association romande pour la promotion de la Banque alternative BAS» pour préparer l'ouverture d'une représentation en Suisse romande.

La banque termine l'exercice avec un bénéfice net de fr. 267 000.– et un total de bilan de 92 millions de francs. Le nombre de ses clientes et de ses clients est passé à 5600, et 167 crédits ont été octroyés.

1993 la perte reportée de la banque est intégralement compensée en dépit de l'augmentation simultanée des quotas de provisions pour risque de croquerie et un amortissement extraordinaire des frais de fondation. Une première augmentation de capital débute.



1994 l'exercice se termine sur un bénéfice net de fr. 291 000.-. Pour la première fois, fr. 100 000.- peuvent être versés dans le fonds d'encouragement défini dans les statuts.

1995 la banque fête son cinquième anniversaire. Son total de bilan s'élève désormais à 185 millions de francs, et elle compte 9300 clientes et clients ainsi que 350 preneuses et preneurs de crédit.

1996 la BAS se raccorde au SIC (Swiss Interbank Clearing), ce qui lui permet d'accélérer le traitement des virements. Les premiers crédits alimentés par le fonds d'encouragement sont octroyés. Or, comme ce fonds ne constitue qu'une réserve spéciale de la banque et que ses liquidités ne sont pas librement disponibles, on lui nomme la même année un «successeur», l'Association Fonds d'innovation. Cette association peut s'engager dans le cadre de participations et de cautionnements.

1997 introduction de la carte ec-Bancomat pour les clientes et les clients de la BAS. Le principal événement de l'exercice est l'ouverture de la représentation de Lausanne en septembre. Son succès est inattendu.

La fusion de la Société de Banque Suisse et de l'Union de Banques Suisses apporte un grand nombre de nouvelles clientes et de nouveaux clients à toute la banque.

1998 le total du bilan de la BAS a atteint 370 millions de francs. La banque compte 550 preneuses et preneurs de crédit. L'exercice a été principalement consacré à la restructuration des procédures de travail et aux préparatifs pour l'introduction d'un nouveau système informatique. Pour la première fois, la BAS a été contrainte de constituer des provisions individuelles d'un montant significatif, ce qui ne constitue cependant pas un problème eu égard au volume d'affaires qu'elle enregistre désormais.

1999 9 emplois supplémentaires (à plein temps) sont créés. En pour-cent, les effectifs augmentent de 2515 à 3425, soit de 36%.

Le système informatique est intégralement renouvelé et la réorganisation des procédures de travail est entamée. Le total du bilan de la BAS passe à 414 millions de francs et les crédits octroyés à 383 millions de francs pour 562 preneuses et preneurs de crédit.



Niklaus Staus

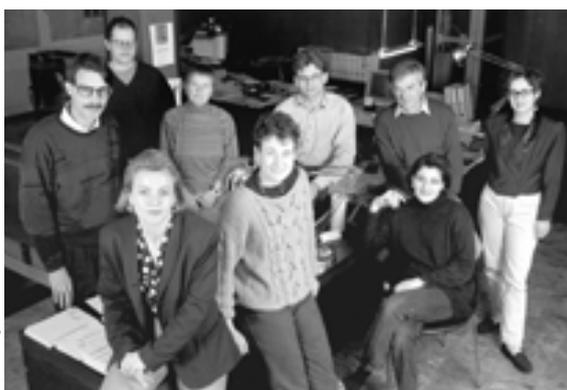
Comité de l'Association de soutien lors de l'assemblée générale de février 1990.



Photo de groupe: membres de tous les organes de la BAS, du personnel de la banque et de l'Association de soutien après la fondation de la banque.



Signature des actes de fondation le 21 août 1990.



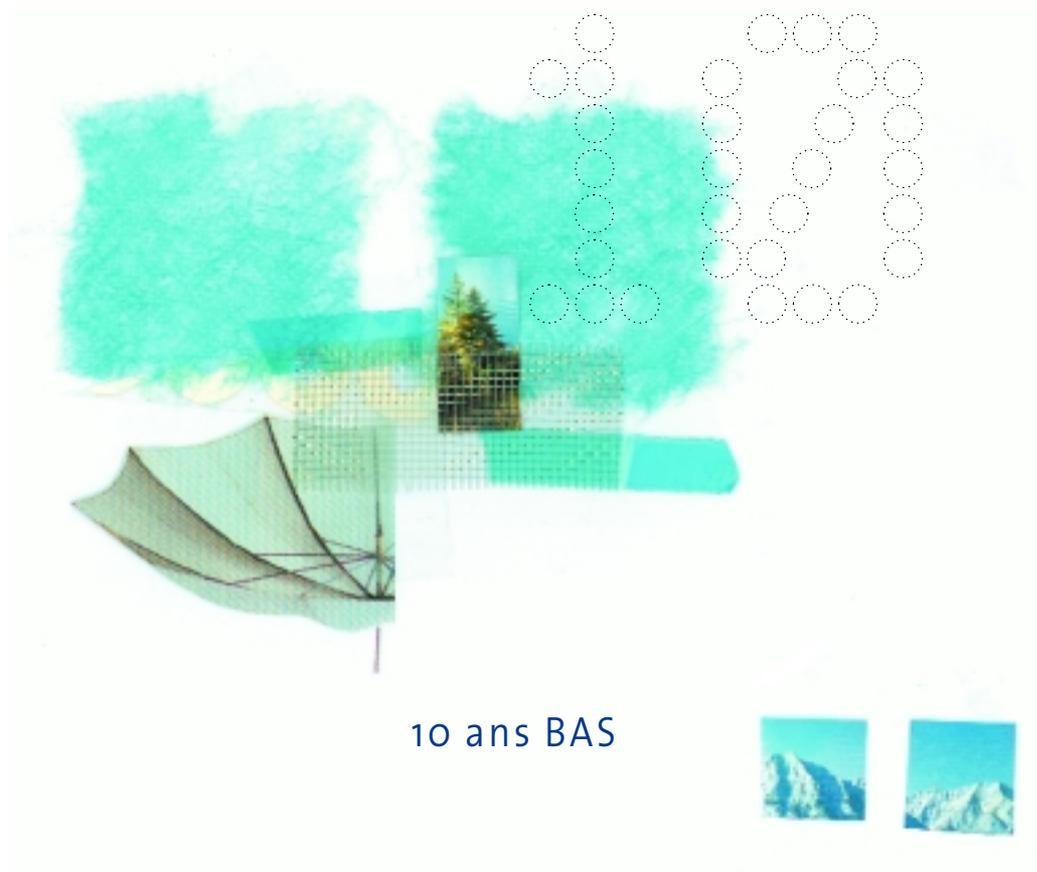
Claude Degen

L'équipe de la BAS durant le premier exercice.



Urs Siegenthaler

Cinquième anniversaire à Olten.



10 ans BAS



BANQUE
ALTERNATIVE
Investir autrement.